POLITIQUES EOSS

APPROUVÉ PAR
CEO EOSS
23 Septembre, 2026

© EOSS 2026 | Public

Sommaire

Préambule **4**

1 Objet et objectifs **4**

2 Responsable de la Politique **4**

3 Champ d'application **5**

4 Responsabilité de l'employé **5**

5 Exigences de la Politique - Règles de conduite **5**

5.1 Politique Qualité *6*

5.2 Politique Santé et Sécurité *7*

5.3 Politique de Protection de l'Environnement, de Gestion de l'Énergie et d'Économie Circulaire *7*

5.4 Politique de Sécurité de l'Information et de Protection des Données *8*

5.5 Politique Sociale EOSS SA *9*

6 Conséquences d'une violation de la Politique **9**

7 Signalement d'une violation de la Politique **9**

8 Audit, surveillance et amélioration continue **10**

9 Documents associés **10**

MESSAGE DE LA DIRECTION

Chez EOSS, l'excellence signifie fournir des solutions fiables qui répondent aux attentes de nos clients tout en protégeant les personnes, en préservant l'environnement, en utilisant l'énergie de manière responsable et en protégeant les informations qui nous sont confiées.

Notre Système de Management Intégré rassemble ces engagements. La qualité, la santé et la sécurité, la protection de l'environnement, la performance énergétique et la sécurité de l'information sont des principes interconnectés qui guident la manière dont nous concevons et développons nos solutions, réalisons les essais, gérons les projets, intervenons sur les sites clients et collaborons avec nos fournisseurs et partenaires.

En tant que membre de Prysmian, nous traduisons les engagements du Groupe dans nos décisions et activités quotidiennes. Dans le même temps, nous poursuivons les engagements d'EOSS en matière de satisfaction client et d'amélioration continue de la qualité, ainsi qu'en matière de préservation de la confidentialité, de l'intégrité et de la disponibilité de l'information au moyen d'un Système de Management de la Sécurité de l'Information efficace.

J'attends de toute personne travaillant avec ou pour EOSS qu'elle comprenne les exigences applicables à ses activités, identifie les risques et opportunités, signale lorsque quelque chose ne va pas, protège les informations et les actifs, prévienne les défauts, incidents, pollutions et déchets, et contribue activement à l'amélioration continue. Lorsque les conditions ne sont pas sûres, chacun a le droit et la responsabilité d'arrêter le travail et de faire remonter rapidement la situation.

En intégrant ces principes dans un système de management unique, nous renforçons la confiance des clients, la résilience opérationnelle, la conformité et la performance durable, tout en créant de la valeur à long terme pour nos collaborateurs, nos clients, Prysmian et les communautés dans lesquelles nous opérons.

Roberto Candela

CEO EOSS

© EOSS 2026 | Public

Préambule

EOSS exploite un Système de Management Intégré qui réunit la Qualité, la Santé et la Sécurité, l'Environnement, l'Énergie et la Sécurité de l'Information. Le système fournit un cadre commun pour la gouvernance, la prise de décision fondée sur les risques, les objectifs, les compétences, la maîtrise opérationnelle, la surveillance, les audits, les actions correctives et l'amélioration continue dans l'ensemble des activités EOSS.

Le Système de Management Intégré repose sur les principes des normes ISO 9001:2015, ISO 14001:2015, ISO 45001:2018 et ISO/IEC 27001:2022. Le périmètre de certification applicable peut différer selon l'entité juridique EOSS, le site et l'activité ; les certificats, périmètres et documents locaux du système de management correspondants doivent donc être considérés conjointement avec la présente Politique.

1 Objet et objectifs

La présente Politique a pour objet de définir les engagements et principes communs par lesquels EOSS satisfait de manière constante aux exigences des clients et aux exigences applicables, protège la santé, la sécurité et le bien-être des personnes, préserve l'environnement, améliore la performance énergétique et protège les informations et les actifs informationnels.

La Politique soutient l'orientation stratégique d'EOSS et intègre la durabilité, la conduite responsable des affaires, l'excellence opérationnelle et l'approche fondée sur les risques dans la prise de décision, les choix d'investissement, le développement des produits et services, l'exécution des projets et la gestion des risques et opportunités.

EOSS contribue à ces objectifs par la conception, le développement et la fourniture de solutions de surveillance et de services associés, y compris des solutions pouvant fournir une alerte précoce en cas de défaillance potentielle et contribuer au transport fiable et efficace de l'énergie, notamment de l'énergie produite à partir de sources renouvelables. Les principes de la présente Politique s'appliquent tout au long du cycle de vie des produits, services et activités EOSS.

L'objectif est d'établir un cadre clair pour définir, mettre en œuvre et revoir les objectifs du système de management intégré et pour améliorer continuellement les processus, la performance et la résilience d'EOSS, tout en renforçant la satisfaction des clients, en protégeant les personnes et la planète et en maintenant la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité de l'information.

2 Responsable de la Politique

La Direction EOSS est propriétaire de la présente Politique et est responsable de sa mise en œuvre. Les responsabilités EOSS concernées en matière de Qualité, HSE et Sécurité de l'Information, soutenues le cas échéant par les fonctions Prysmian, veillent à ce que la Politique et le Système de Management Intégré soient périodiquement revus et mis à jour afin de refléter les besoins de l'entreprise, les changements organisationnels, les exigences légales et réglementaires applicables, les exigences des clients, l'évolution des risques et opportunités et les politiques Prysmian pertinentes.

3 Champ d'application

La présente Politique s'applique à EOSS SA et EOSS srl ainsi qu'à tous les employés, stagiaires, travailleurs intérimaires, consultants externes, cadres, administrateurs et membres des organes de direction. Elle s'applique également, dans la mesure pertinente au regard de leurs activités et obligations contractuelles, aux contractants, sous-traitants, fournisseurs et à toute autre personne ou organisation opérant sous le contrôle ou la supervision d'EOSS.

La Politique s'applique aux locaux, laboratoires, entrepôts et zones de travail dédiées d'EOSS ; au développement des produits et logiciels ; aux essais et à la logistique ; à l'installation, la mise en service, l'assistance et la maintenance ; aux sites clients ou de tiers ; aux activités à distance ; et aux déplacements professionnels. Lorsque EOSS intervient sur un site client ou tiers, les exigences externes applicables sont intégrées aux exigences EOSS et Prysmian sans réduire le niveau de protection, de qualité, de conformité ou de sécurité de l'information requis par la présente Politique ou par la législation applicable.

4 Responsabilité de l'employé

Chacun joue un rôle dans l'efficacité du Système de Management Intégré. La présente Politique exige de :

a) lire, comprendre et respecter les exigences découlant de la présente Politique ainsi que les procédures, instructions et mesures de maîtrise applicables à votre travail ;

b) respecter le Code d'Éthique Prysmian et les autres politiques applicables du Groupe et d'EOSS ;

c) comprendre les exigences des clients et les exigences qualité pertinentes pour vos activités et signaler rapidement les défauts, écarts, non-conformités ou opportunités d'amélioration ;

d) signaler les préoccupations et événements relatifs à la santé, la sécurité, l'environnement, l'énergie ou la sécurité de l'information par les canaux EOSS applicables ;

e) protéger les informations, systèmes, équipements et autres actifs qui vous sont confiés et respecter les exigences applicables en matière d'accès, de protection des données et de sécurité de l'information ;

f) arrêter ou refuser un travail lorsqu'il existe un danger grave et imminent pour la santé ou la sécurité et faire remonter rapidement la situation sans crainte de représailles ;

g) suivre les formations requises et soutenir activement les évaluations des risques, les audits, les actions préventives et correctives ainsi que les initiatives d'amélioration continue.

5 Exigences de la Politique - Règles de conduite

EOSS conçoit, développe, fournit et prend en charge des systèmes de surveillance et des services associés au sein de la chaîne de valeur plus large de Prysmian dans les domaines de l'énergie et des télécommunications. Par l'intermédiaire de son Système de Management Intégré, EOSS s'engage à :

- respecter les exigences légales, réglementaires, contractuelles, clients, Prysmian et autres exigences applicables auxquelles EOSS souscrit ;
- utiliser une approche fondée sur les risques afin d'identifier et de traiter les risques et opportunités susceptibles d'affecter la qualité des produits et services, les personnes, l'environnement, la performance énergétique, l'information et la continuité des activités ;
- définir des objectifs mesurables, attribuer les responsabilités et les ressources adéquates, définir des processus et contrôles documentés et surveiller les performances au regard des résultats attendus ;
- garantir les compétences, la sensibilisation et, lorsque requis, l'autorisation formelle sur la base d'une formation initiale, d'une formation professionnelle, d'une expérience, de certifications ou d'habilitations appropriées ;
- promouvoir la consultation, la participation, la communication et le signalement en temps utile des préoccupations, non-conformités, incidents et opportunités d'amélioration ;
- améliorer continuellement la pertinence, l'adéquation, l'efficacité et la performance du Système de Management Intégré.

5.1 Politique Qualité

- Viser la satisfaction totale des besoins des clients en comprenant les exigences convenues et en tenant nos engagements, dans les délais annoncés, avec des produits et services répondant de manière constante aux attentes des clients.
- Maintenir et améliorer continuellement le Système de Management de la Qualité conformément aux principes de l'ISO 9001:2015 et aux exigences légales, réglementaires, contractuelles et clients applicables en matière de qualité.
- Faire de la qualité la responsabilité de chacun, en favorisant l'appropriation des résultats des processus, la prévention des erreurs et des défauts et une culture du "right first time" dans toutes les activités EOSS.
- Mettre à profit notre leadership sur le marché, notre vaste savoir-faire, notre expérience durable et notre réputation pour ouvrir la voie à l'innovation de demain.
- Définir des objectifs qualité alignés sur la stratégie commerciale d'EOSS et soutenir les actions d'amélioration continue en s'appuyant sur les données de performance, les audits, les retours clients, les enseignements tirés et l'approche fondée sur les risques.
- Renforcer les compétences, la sensibilisation et la motivation de nos collaborateurs et les associer à l'identification des risques, opportunités et améliorations au cours de l'exécution de leurs activités, en tant qu'éléments stratégiques des ambitions du Groupe en matière d'inclusion et de création de valeur.
- Cultiver un environnement de travail positif et inclusif et promouvoir l'excellence opérationnelle.
- S'appuyer sur l'innovation et la technologie pour aider les clients à atteindre leurs objectifs de durabilité. S'engager à améliorer continuellement la performance environnementale de nos opérations et produits grâce à des pratiques responsables et efficientes dans l'utilisation des ressources.

5.2 Politique Santé et Sécurité

- Identifier les dangers associés aux activités EOSS, évaluer les risques pour la santé et la sécurité avant le début des travaux et mettre en œuvre des mesures de prévention et de protection selon la hiérarchie des mesures de maîtrise, en donnant la priorité à l'élimination, aux mesures techniques et collectives avant de recourir aux équipements de protection individuelle.
- Maintenir et améliorer continuellement les dispositions relatives à la santé et à la sécurité au travail, alignées sur l'ISO 45001:2018 et sur les exigences légales, Prysmian, clients et de site applicables, en tenant compte du périmètre de certification et du périmètre organisationnel EOSS concernés.
- Gérer les facteurs techniques, organisationnels et humains susceptibles d'influencer la sécurité des opérations, notamment les interfaces avec les clients et les contractants, les conditions changeantes, les activités simultanées, l'utilisation des équipements et les dangers spécifiques aux tâches.
- Protéger et promouvoir un environnement de travail sain, sûr et respectueux en prenant en compte le bien-être physique et mental, les risques de santé et sécurité liés aux déplacements professionnels et les risques associés aux comportements inappropriés, à la discrimination ou au harcèlement.
- Définir des objectifs mesurables et des plans d'action afin d'améliorer continuellement la performance en matière de santé et de sécurité, de prévenir les accidents et les atteintes à la santé liées au travail et de tirer systématiquement les enseignements des incidents, presque-accidents, situations dangereuses et observations.
- Veiller à ce que les personnes et partenaires aient accès à une eau potable sûre, à des installations sanitaires et à des conditions d'hygiène adéquates sur les lieux de travail sous contrôle d'EOSS et vérifier que des dispositions appropriées sont en place lorsque les activités EOSS sont réalisées sur des sites tiers.
- Encourager les travailleurs à identifier et communiquer les préoccupations en matière de santé et de sécurité. EOSS soutient et protège les signalements effectués de bonne foi et reconnaît le droit d'arrêter ou de refuser un travail lorsqu'une situation présente une menace grave et imminente pour la santé ou la sécurité.
- Planifier et coordonner les activités sur les sites clients et sur le terrain afin que les règles applicables du site, les dispositions d'urgence, les exigences d'accès, les interfaces, les compétences et les mesures de protection soient comprises avant le début des travaux et demeurent efficaces pendant toute la durée de l'activité.

5.3 Politique de Protection de l'Environnement, de Gestion de l'Énergie et d'Économie Circulaire

- Maintenir et améliorer continuellement les dispositions de management environnemental alignées sur l'ISO 14001:2015 et sur les exigences légales et autres exigences environnementales applicables, en tenant compte du périmètre de certification et du périmètre organisationnel EOSS concernés.
- Appliquer une perspective de cycle de vie afin d'identifier et d'évaluer les aspects environnementaux qu'EOSS peut maîtriser ou influencer, depuis la conception et la sélection des matériaux jusqu'aux essais, à la logistique, à l'installation, au service, à la maintenance et aux considérations de fin de vie.
- Prévenir la pollution et réduire les impacts environnementaux négatifs associés aux processus, produits et services internes et externes, tout en soutenant la transition de Prysmian vers des émissions Net Zero.

- Optimiser la consommation d'énergie, d'eau et de matières premières et adopter une approche systématique de la gestion de l'énergie en attribuant les responsabilités, en surveillant les usages énergétiques pertinents et en recherchant l'amélioration continue de l'efficacité énergétique.
- Soutenir la transition de Prysmian vers une électricité renouvelable et bas carbone et, lorsque cela est pertinent, prendre en compte la performance énergétique dans la conception et l'achat de produits, services, équipements et solutions.
- Reconnaître la valeur de la nature, des écosystèmes et de la biodiversité, identifier les risques liés à la biodiversité dans les domaines qu'EOSS peut maîtriser ou influencer et appliquer les exigences pertinentes du Groupe ainsi que la hiérarchie d'atténuation : éviter, minimiser, restaurer et compenser.
- Soutenir l'ambition de Prysmian en matière de Biodiversity Net Gain à l'horizon 2035, les exigences pertinentes des Biodiversity Action Plans et l'engagement du Groupe à contribuer à mettre fin à la déforestation liée à ses activités dans la sphère d'influence d'EOSS.
- Promouvoir une économie circulaire en réduisant la consommation de ressources, en améliorant l'efficacité matière et en augmentant la teneur en matières recyclées dans les matériaux concernés lorsque cela est techniquement et commercialement faisable.
- Réduire la production de déchets en donnant la priorité à la prévention, au réemploi et au recyclage plutôt qu'à l'élimination, en surveillant les impacts liés aux déchets et en mettant en œuvre des actions d'amélioration dans l'ensemble des opérations EOSS et de la chaîne de valeur.
- Intégrer les considérations environnementales dans la conception des produits et solutions, notamment la disponibilité de composants préférables sur le plan environnemental, la sélection des matériaux, la durabilité, l'efficacité dans l'utilisation des ressources et les possibilités de récupération ou de recyclage en fin de vie.

- Impliquer les fournisseurs, sous-traitants et autres partenaires commerciaux afin de soutenir les engagements d'EOSS et de Prysmian en matière de responsabilité environnementale, d'efficacité énergétique et de circularité, proportionnellement à l'influence d'EOSS et aux risques associés à la relation.
- Ne pas financer, directement ou indirectement, des initiatives, organisations, activités ou actions de lobbying visant à entraver ou affaiblir les réglementations environnementales ou climatiques.

5.4 Politique de Sécurité de l'Information et de Protection des Données

L'information est un actif critique d'EOSS. EOSS s'engage à mettre en œuvre, gérer, surveiller, revoir, maintenir et améliorer continuellement son Système de Management de la Sécurité de l'Information conformément à l'ISO/IEC 27001:2022, aux exigences contractuelles applicables et à la législation applicable en matière de protection des données, y compris le Règlement (UE) 2016/679 lorsqu'il est applicable.

Plus précisément, EOSS veille à la mise en œuvre de mesures de sécurité visant à :

- Protéger la confidentialité des informations en empêchant tout accès, utilisation ou divulgation non autorisés et en appliquant des contrôles d'accès appropriés selon les rôles définis et les besoins de l'entreprise.
- Protéger l'intégrité des informations en empêchant toute modification, suppression ou altération non autorisée, accidentelle ou inappropriée et en maintenant des contrôles appropriés sur le traitement et les modifications des informations.
- Maintenir la disponibilité des informations et des systèmes d'information pour les utilisateurs autorisés lorsque cela est nécessaire, conformément aux exigences opérationnelles et de l'entreprise.

- Veiller à ce que les employés et les autres personnes concernées reçoivent une formation et une sensibilisation appropriées à la Sécurité de l'Information et à la Protection des Données et comprennent leurs responsabilités lorsqu'ils traitent des informations et utilisent les systèmes et actifs EOSS.
- Appliquer des vérifications et contrôles appropriés avant d'accorder à des tiers l'accès aux informations, systèmes ou autres actifs organisationnels EOSS et gérer cet accès conformément aux exigences approuvées.
- Signaler rapidement les événements de sécurité de l'information suspectés ou confirmés, les accès non autorisés, la perte ou la divulgation inappropriée d'informations par les canaux de signalement et d'escalade EOSS applicables afin que des actions de confinement, d'enquête et de correction puissent être engagées.

5.5 Politique Sociale EOSS SA

EOSS SA est consciente que sa performance dépend fortement de la qualité et de l'engagement de son personnel.

EOSS SA est pleinement consciente qu'elle a besoin d'un personnel motivé et de grande qualité et qu'en retour, elle doit lui offrir des dispositions sociales appropriées en reconnaissance de son engagement.

Outre les conventions cantonales et nationales (ITL Vaud et Constitution fédérale suisse, art. 23/28), EOSS SA respecte les conventions internationales du travail, notamment celles relatives au travail forcé, à la liberté syndicale, à la discrimination au travail et au travail des enfants (réf. Organisation internationale du Travail et Déclaration universelle des droits de l'homme).

EOSS SA attend de ses fournisseurs et sous-traitants qu'ils soutiennent son engagement en matière de responsabilité sociale et environnementale.

EOSS SA s'engage à contribuer au développement social en accueillant régulièrement des étudiants en stage.

6 Conséquences d'une violation de la Politique

En tant qu'employé EOSS, vous êtes tenu de respecter les normes les plus élevées de conduite éthique et d'intégrité, en plein alignement avec le Code d'Éthique du Groupe. Le respect du Code d'Éthique et de la présente Politique du Système de Management Intégré constitue une responsabilité fondamentale de chaque employé et de toute personne à laquelle la présente Politique s'applique.

Toute violation ou suspicion de non-conformité sera traitée conformément à la législation locale applicable, aux dispositions contractuelles et aux procédures disciplinaires établies. Ces mesures sont essentielles pour protéger EOSS et Prysmian, les personnes, les clients, les informations, l'environnement et les intérêts de l'entreprise, et pour renforcer une culture de responsabilité et de confiance.

7 Signalement d'une violation de la Politique

En tant qu'employé EOSS, vous êtes tenu de signaler toute violation d'une Instruction Opérationnelle à :

a) l'Integrity First Helpline ; ou

b) votre Regional Compliance Team ou les autres personnes désignées mentionnées à la Section 6.1 de la Helpline Policy.

Les préoccupations opérationnelles liées à la qualité, les non-conformités, les dangers pour la santé et la sécurité, les situations dangereuses, les presque-accidents, les accidents, les événements environnementaux, les préoccupations relatives à la performance énergétique et les événements de sécurité de l'information doivent également être signalés rapidement par les canaux applicables du système de management EOSS afin que des actions préventives, de confinement ou correctives puissent être prises en temps utile.

Toute forme de représailles pour le signalement d'une violation ou d'une préoccupation légitime, y compris les menaces et tentatives de représailles, est strictement interdite. EOSS et Prysmian s'engagent à garantir que les employés puissent faire part de bonne foi de préoccupations lorsqu'ils ont des motifs raisonnables de croire que les faits signalés sont véridiques, sans conséquences personnelles ou professionnelles défavorables.

8 Audit, surveillance et amélioration continue

La Direction EOSS est responsable de veiller à la revue périodique de la présente Politique et du Système de Management Intégré, en tenant compte des changements de l'organisation et de son contexte, des attentes des clients, des risques et opportunités, des résultats de performance, des incidents et non-conformités, de la législation et des normes applicables, des exigences Prysmian et des bonnes pratiques pertinentes.

EOSS surveille la mise en œuvre et l'efficacité au moyen d'objectifs et d'indicateurs de performance intégrés, des retours clients, de la surveillance des processus, des revues des risques et opportunités, des revues des aspects environnementaux, des inspections, de l'apprentissage tiré des incidents et des événements de sécurité de l'information, des audits internes et externes, des actions correctives et de la revue de direction, selon ce qui est applicable au périmètre du système de management concerné.

La Fonction Compliance et le Département Internal Audit de Prysmian peuvent également réaliser, selon une approche fondée sur les risques, des activités de surveillance ou d'audit visant à vérifier la bonne application de la présente Politique au sein de l'organisation.

9 Documents associés

Les Documents et Normes suivants sont associés à la présente Politique et doivent être consultés par tous les employés EOSS pour obtenir des orientations complémentaires. Une partie de ces documents est disponible dans la section Ethics & Integrity de l'Intranet de l'entreprise et est également accessible au public dans la section correspondante du site Corporate.

a) Politique Prysmian Santé, Sécurité, Environnement et Énergie, approuvée par le Conseil d'Administration de Prysmian S.p.A. le 29 juillet 2026 ;
b) Code d'Éthique Prysmian ;
c) Manuel Prysmian Santé, Sécurité et Environnement ;
d) Prysmian Enterprise Risk Management Policy ;
e) Prysmian Helpline Policy ;
f) procédures, processus, évaluations des risques, instructions opérationnelles, contrôles de sécurité de l'information, dispositions d'urgence et autres informations documentées applicables du Système de Management Intégré EOSS ;
g) ISO 9001:2015 - Systèmes de management de la qualité ;
h) ISO 14001:2015 - Systèmes de management environnemental ;
i) ISO 45001:2018 - Systèmes de management de la santé et de la sécurité au travail ;
j) ISO/IEC 27001:2022 - Systèmes de management de la sécurité de l'information ;
k) Règlement (UE) 2016/679 et autres exigences applicables en matière de protection des données, le cas échéant.